

Montreuil, 28 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du conseil spécialisé pour les filières laitières du 26 octobre 2016

Le conseil spécialisé pour les filières laitières, s'est réuni le 26 octobre 2016, sous la présidence de Dominique Chargé. Retour sur les points forts abordés lors de cette réunion.

Conjoncture et situation des marchés

Lait de vache conventionnel : la production mondiale diminue, notamment en Océanie et Europe. Les marchés retrouvent du dynamisme et les prix remontent depuis la fin du printemps, spécialement pour le beurre, en raison d'un manque de matière grasse sur le marché mondial. Dans l'Union européenne, le fléchissement de la production est confirmé dans pratiquement tous les États membres et les prix payés aux producteurs amorcent un redressement après avoir atteint un seuil plancher au début de l'été. La production française est en net recul, en raison de la faiblesse des prix et de la sécheresse de l'été.

Lait de vache bio : la collecte poursuit sa progression et le prix se maintient à un niveau élevé, soutenu par une consommation dynamique et des fabrications accrues pour les produits de grande consommation.

Lait de chèvre : la collecte a progressé par rapport à 2015 jusqu'en avril. Elle a retrouvé depuis les niveaux antérieurs. Les fabrications de fromages de chèvre sont relativement stables, face à une consommation en croissance de plus de 5% par rapport à l'année passée.

Lait de brebis : la collecte, en hausse par rapport à l'an dernier jusqu'au mois d'avril, s'est depuis rapprochée des niveaux plus habituels. Les fabrications de produits ultra-frais à base de lait de brebis connaissent une dynamique soutenue ainsi que la production de fromages.

Deux nouveaux sites français de production de poudre de lait agréés pour l'exportation vers la Chine

Suite à la visite d'une délégation chinoise en novembre 2015, deux nouveaux sites de production de poudre de lait (Laïta et SYNUTRA) ont été agréés par la Chine le 28 septembre dernier. Quatre autres sites, également candidats à l'exportation vers cette destination, sont toujours en attente. Des actions correctives demandées par les autorités chinoises dans leur rapport transmis le 7 octobre doivent être mises en œuvre.

Mise en œuvre de l'aide à la réduction de la production laitière

L'aide communautaire à la réduction de production laitière a été très demandée dans l'ensemble des pays de l'Union européenne, avec une utilisation de la quasi-totalité des crédits européens dès la première vague de dépôt des dossiers qui expirait le 21 septembre. L'enveloppe européenne de 150 M€ permettra de financer les volumes réduits à hauteur de 140 €/t de lait non produit par rapport à la production des mêmes mois de l'année précédente.

Grâce à l'enveloppe de 99,8 M€ destinée à mettre en œuvre une aide d'adaptation exceptionnelle (49,9 M€ de crédits européens doublés par le budget national), le gouvernement français apportera un complément de 100 €/t pour les 5 premiers % de réduction par rapport à la période de référence.

Pour les demandes de la deuxième période de réduction, soumises à un coefficient stabilisateur au niveau européen (seuls 12 % des volumes ont été acceptés par la Commission), la France apportera une garantie de bénéficier d'un montant de 240 €/t pour les 5 premiers % de réduction.

Environ 14 800 producteurs français pourront ainsi bénéficier de ce dispositif pour une réduction totale d'environ 190 000 tonnes entre octobre 2016 et janvier 2017.

La France se situe dans la moyenne européenne avec un potentiel de réduction de 2,2 % de sa production sur la période concernée, mais avec des dossiers plus nombreux (24% des producteurs français engagés contre 10% au niveau européen) et une moyenne de réduction par exploitation plus contenue (13,5 tonnes au lieu de 18 tonnes au niveau européen).

Indicateur de marge à la production de lait de vache

Le conseil spécialisé pour les filières laitières, a engagé depuis un an, des travaux pour élaborer un indicateur simple et fiable, reconnu par tous les représentants de la filière. Au terme de cette intense phase de concertation, l'indice MILC (Marge IPAMPA Lait de vache sur Coût total indicé) élaboré par l'Institut de l'élevage, en indice national, indifférencié, mensuel et sur 12 mois glissants, a été présenté lors de ce conseil spécialisé.

Il sera diffusé dans le tableau de bord hebdomadaire « produits laitiers » de FranceAgriMer.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au conseil spécialisé du 26 octobre 2016 : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-lait>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr